

CONDUITE D'ENGINS EN SÉCURITÉ



Formation à la conduite en sécurité

R485 cat 1 ou cat 2

« Gerbeur »

Nombre de participants maximum : 4

Formation initiale : 2 jours

Formation recyclage 1 jour

Formation dispensée selon la recommandation CARSAT/INRS R485.

Formation initiale ou recyclage.

CACES® ou autorisations de conduite

Notions théoriques : conditions de délivrance de l'autorisation de conduite ; du CACES® ; distinction entre autorisation de conduite et CACES® ; conditions de santé requises ; rôles et responsabilités de l'employeur, du conducteur et du fabricant.

Notions de sécurité : EPI ; sens de circulation ; respect du marquage au sol ; gestes et postures ; entretien du matériel ; prévention ; détection et signalement des anomalies.

Circulation avec un gerbeur : à vide ; en charge ; marche avant ; marche arrière.

Exercices pratiques dans l'atelier : gerbage et dégerbage.

Tests d'évaluation finale : vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite ou du passage du CACES®.



Formation à la conduite en sécurité

R489 cat 1A, cat 1B

« Gerbeur avec conducteur porté »

R489 cat 3 « Chariot élévateur »

Nombre de participants maximum : 4

Formation initiale : Cat 1A et 1B : 3 jours / Cat 3 : 4 jours

Formation recyclage : 2 jours

Formation dispensée selon la recommandation CARSAT/INRS R489

Formation initiale ou recyclage.

CACES® ou autorisations de conduite

Connaître les consignes de sécurité relatives à la manipulation des engins : la sécurité générale dans l'entreprise ; les consignes de conduite ; les règles de circulation ; les consignes à suivre en cas d'accident ; la lecture des pictogrammes d'information ; les comportements sécuritaires et les comportements dangereux ; les documents relatifs à la sécurité ; les personnes responsables de la sécurité.

La technologie des chariots automoteurs : la classification des chariots ; les organes du chariot ; la batterie des engins ; les accessoires ; la lecture des plaques de charge.

Mise en situation pratique, apprentissages (par groupe de 4 au maximum) : manœuvrer et circuler ; faire le stockage et le déstockage ; faire le gerbage et le dégerbage ; le chargement et le déchargement.

Tests d'évaluation finale : vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite ou le passage de CACES®



Formation à la conduite en sécurité R482 cat A

Tondeuse autoportée/micro tracteur
moins de 100 CV

*Formation initiale : 2 jours pour 6 participants maximum sur
Tondeuse autoportée et 2 jours pour 3 personnes maximum
sur micro tracteur*

*Formation recyclage : 1 jour pour 4 participants maximum sur
Tondeuse autoportée et 1 jour pour 3 personnes maximum sur
micro tracteur*

Connaître les machines auto portées : dénomination du matériel ; particularités techniques ; spécificités d'utilisation ; règles internes d'autorisation de conduite ; différences autoportée et autotractée.

Savoir charger les autoportées dans la remorque : charger l'autoportée dans la remorque ; gestes et postures de travail ; règles de protection de la machine ; sécurisation de l'autoportée dans la remorque.

Utiliser les machines en toute sécurité : les risques encourus ; les facteurs de danger et les éléments concourant à une bonne sécurité.

Les conditions de sécurité : connaître les risques à l'utilisation des engins ; siège ; plateau de coupe ; bac de ramassage ; frein de stationnement ; les équipements de protection individuelle.

Savoir organiser son chantier : la préparation et les vérifications d'usage ; savoir signaler son chantier ; les règles de déplacement sur le chantier et hors surface gazonnée.

Utiliser les machines : se déplacer avec la machine ; stopper et stationner la machine ; adapter sa vitesse ; maîtriser la hauteur de coupe ; conduire sur terrains plats ou vallonnés ; maîtriser les obstacles.

Entretien du matériel : vérifier les niveaux ; vérifier l'état des carters de protection et des pneus ; identifier un dysfonctionnement et le signaler ; nettoyer les machines.

Tests d'évaluation finale : vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite.



Formation à la conduite en sécurité

R482 cat E Tracteur +100CV

Formation initiale : 2 jours pour 3 participants maximum
ou
Formation recyclage : 2 jours pour 4 participants maximum

Formation selon la recommandation R482 – Formation initiale au recyclage

Connaître l'engin de chantier : dénomination du matériel ; particularités techniques ; spécificités d'utilisation ; connaître les différences et leurs applications sur le terrain ; règles internes d'autorisation de conduite ; règles mécaniques.

Utiliser l'engin en toute sécurité : les risques encourus ; les facteurs de danger et les éléments concourant à une bonne sécurité ; les conditions de sécurité liées à la météo ; les équipements de protection individuelle ; l'organisation du chantier ; les règles de déplacement.

Utiliser les machines : se déplacer avec l'engin ; stopper et stationner le tracteur ; adapter sa vitesse ; mises en situation pratiques sur terrains plats ou vallonnés ; maîtriser les obstacles.

Entretien le matériel : vérifier les niveaux ; vérifier l'état des pneus ; identifier un dysfonctionnement et le signaler ; nettoyer les machines et leurs accessoires.

Tests d'évaluation finale : vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite.